

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 005-689/15/CC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'acquisition et des travaux du Centre de Transfert Nord à Marseille

DTD 15/12785/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé d'affecter 50 millions d'euros au volet Cadre de vie, dont 20 millions d'euros pour des opérations relatives à la propreté.

En matière de propreté et de traitement des déchets, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose de quatre Centres de Transfert pour les ordures ménagères : deux localisés sur Marseille (Centres de transfert Sud & Nord), un sur Ensûs la Redonne et un sur La Ciotat.

S'agissant plus particulièrement du Centre de Transfert Nord, sis avenue des Aygalades à Marseille, MPM bénéficie actuellement d'une mise à disposition d'un terrain par la SNCF. Cette convention de mise à disposition prenant fin en juillet 2015, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé d'acquérir ce terrain et d'y réaliser des travaux. Cette opération permettra de pérenniser l'activité de transfert des ordures ménagères résiduelles (220 000 Tonnes/an) par voie ferrée à destination du Centre de Transfert Multifilières de Fos sur Mer, son implantation dans une zone centrale par rapport aux circuits de collecte constituant un enjeu majeur.

Lors de différentes rencontres entre les Présidents des deux institutions, il a été convenu que l'acquisition et les travaux relatifs au Centre de Transfert Nord pour les ordures ménagères pouvaient être financés au titre du volet Cadre de Vie Propreté du Plan Quinquennal d'Investissement.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 13 700 000 euros.

Pour les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe, la convention cadre du Plan Quinquennal d'Investissement prévoit que soit établie pour chaque opération financée par le Département une convention de partenariat entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Cette convention a ainsi pour objectif de préciser le contenu de l'opération, de fixer les règles du partenariat "Conseil Général des Bouches-du-Rhône et Communauté urbaine Marseille Provence Métropole" et d'en définir les modalités de participation financière.

Le montant total du financement apporté par le Département à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est arrêté à la somme de 6 698 500 .

La TVA est à la charge de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat relative au financement de l'opération d'acquisition et de travaux du Centre de Transfert Nord à Marseille) entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille ;
- La délibération FCT 009 – 1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération AGER 027-192/13/CC du 22 mars 2013 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du Centre de Transfert Nord
- La délibération AGER 004-502/13/BC du 25 octobre 2013 approuvant l'Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à la SNCF située Avenue des Aigalades à Marseille 15^{ème} arrondissement
- La délibération AGER 012-618/13/CC du 31 octobre 2013 d'approbation de l'augmentation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du Centre de Transfert Nord
- La délibération AGER 037-835/13/CC du 13 décembre 2013 d'approbation de l'augmentation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du Centre de Transfert Nord

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du Plan Quinquennal 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement à ce projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'acquisition et de travaux du Centre de Transfert Nord à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget Collecte et Traitement des Déchets 2014 de la Communauté Urbaine en section Investissement - Opération 2013/00072 – Sous-politique G110 – Natures 2031/2033/2111/2315 - Fonction 812

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée à la Propreté
et Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER